

Accompagnement à la création d'entreprise d'insertion

Le parcours pour créer une entreprise d'insertion est long. De l'émergence d'une idée à l'obtention du conventionnement, la fédération des entreprises d'insertion met en place des accompagnements. Nous pouvons vous aider à la rédaction du pré projet, à l'élaboration technique de votre projet de création ainsi qu'à la réalisation des budgets. Nous avons également un rôle de mise en contact auprès des partenaires et prescripteurs.

**Fédération des entreprises d'insertion
Pays de la Loire**

02 40 43 73 48

contact.pdl@lesentreprisesdinsertion.org

La fédération des entreprises d'insertion PDL assure également les missions de :

- Représentation politique et défense des intérêts des entreprises d'insertion auprès des pouvoirs publics, partenaires institutionnels et privées.
- Soutien technique aux entreprises d'insertion adhérentes :
 - Conseil sur des questions juridiques.
 - Développement économique.
 - Montage de dossier de financement.
 - Professionnalisation : Démarche qualité, et formation.

Fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire
1 avenue de l'angevinière
44800 St Herblain

*Vous pensez
que l'entreprise
est un outil de
formation et
d'insertion*

*Selon vous, le
travail est le
vecteur
essentiel de
l'intégration et
de la
citoyenneté*

**Créer votre Entreprise
d'Insertion**

*Vous avez un projet
économique ?
Le secteur de
l'insertion vous
motive ?*

*Vous êtes
intéressé
par
l'entrepreneuriat
social ?*

Une entreprise d'insertion qu'est-ce que c'est ?

L'Entreprise d'Insertion EI, ou l'Entreprise d'Insertion de Travail Temporaire, EITT sont des structures juridiquement autonome qui peuvent prendre tout type de statut (SARL, SCOP, Association) à l'exception de l'entreprise individuelle et du statut d'artisan.

➤ *Un projet économique*

Les EI sont des entreprises de production de biens ou de services comme les autres qui évoluent sur le marché concurrentiel. Les EI exercent sur des secteurs variés tels que le nettoyage, l'environnement, le BTP, l'industrie, ou le recyclage des déchets. Les EITT fonctionnent comme des entreprises de travail temporaire classiques, par la mise à disposition de personnel (salariés en insertion) pour d'autres entreprises. Les EI et EITT sont soumises à toutes les obligations juridiques et légales qui reposent sur les entreprises. (droit du travail, fiscalité, formation)

➤ *Un projet social*

Les EI et EITT ont une finalité sociale : l'insertion des personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles. Les EI ont pour objectif d'accompagner leurs salariés en insertion vers l'emploi durable sur le marché du travail. Les EI offrent un Contrat de travail à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) aux salariés en insertion (agrées par le pôle emploi). Les EI et EITT mettent en place la résolution des problèmes sociaux, l'apprentissage d'un métier et l'acquisition de compétences transversales par un accompagnement social et un encadrement technique.

Une entreprise d'insertion c'est l'adéquation du projet économique et du projet social

➤ *L'aide de l'Etat*

Les entreprises d'insertion perçoivent une rémunération de l'Etat de 10080 € par an par poste insertion à temps plein. Cette aide finance :

- la sous productivité du personnel en insertion
- l'accompagnement social
- le sur encadrement technique

Le parcours du porteur de projet

➤ *Une idée*

A l'origine de toutes créations il a une idée et la volonté d'un homme ou d'une femme : le porteur de projet. A noter, les entreprises d'insertion sont souvent sur des secteurs qui demandent une main d'œuvre importante.

➤ *Rédiger son pré-projet*

Le porteur va présenter par écrit ses idées en matière d'activité économique et de réponse à une problématique sociale. Celui-ci va donc concevoir un document écrit pour se présenter et décliner les prémices de son projet économique et social.

➤ *La présentation de son pré projet*

Le porteur de projet va pouvoir présenter son pré projet afin d'obtenir la confiance et le soutien des différents partenaires : direction du travail, collectivité locales, financeurs et futures collaborateurs.

➤ *Conception et montage du projet*

Le projet économique : quel marché, quelle concurrence, quel fournisseurs...

Le projet social : quels sont les besoins du territoire, les taux de chômage, quel dispositif d'accompagnement mettre en place ...

Le montage financier : élaboration d'un business plan, demande d'aide financière au démarrage.

➤ *Le conventionnement*

Le statut EI est un conventionnement de l'Etat. Le porteur doit donc remplir un dossier de demande de conventionnement et le présenter à la direction du travail. Celle-ci attribue un agrément Entreprise d'Insertion, avec un nombre de salariés en insertion donné et des objectifs d'insertion et d'accompagnement socio-professionnel.

➤ *Démarrage de l'activité*

Une fois le conventionnement obtenu, l'entreprise peut démarrer son activité. (recrutement, contrats, mise en place du travail)